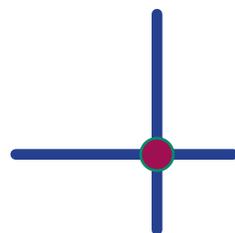


*Rapport
Annuel*

2012





Jean-Claude ZIV

1949 - 2013

Président du SICTOMU de 2008 à 2013

Le SICTOMU tient à rendre hommage à son Président, Jean-Claude ZIV, dont le décès soudain est injustement survenu le lundi 27 mai 2013.

Ses nombreuses missions menées au cours d'une vie riche et accomplie ne sauraient suffire à décrire un homme hors du commun, laissant son empreinte dans l'histoire du Syndicat. Doté d'une aura exceptionnelle, sa capacité à fédérer aura marqué tous les membres du SICTOMU.

De sa présidence, on retiendra toute son expertise du monde des déchets et du transport, son esprit critique et constructif dédié à un Syndicat pour lequel il n'aura épargné ni son temps, ni son énergie. Bénévole, il considérait sa fonction de Président comme une mission essentielle de service public et il se sera attaché à redresser les finances du SICTOMU dès sa prise de fonction en 2008. Fidèle à des valeurs de rigueur et de transparence, il sera parvenu à atteindre ce difficile objectif en moins de 4 années tout en consacrant son mandat à améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Son leadership et sa vision ne l'auront fait reculer devant aucun challenge, faisant front avec une intensité égale et assumant des choix déterminants. Innovateur, son esprit d'entreprise aura amené le SICTOMU à explorer de nombreux projets et il nous laisse en héritage un Syndicat solide, prêt à affronter les enjeux à venir.

Homme aux multiples facettes, Président dévoué et respecté, il sera énormément regretté par tous, élus comme agents du SICTOMU qui adressent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Déchets : «tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.»

Sommaire

Présentation générale.....	4
Indicateurs de collecte.....	6
La collecte sélective	6
Les déchetteries	8
La collecte du ResTC.....	10
Les services supplémentaires.....	12
La collecte des professionnels	13
Données globales de collecte.....	14
Données sur le traitement	16
Données techniques	18
L'organisation interne.....	18
La communication.....	20
Indicateurs financiers	22
Le compte administratif 2012.....	22
Analyse financière par la méthode Comptacoût	24
Faits marquants 2012	26
Glossaire.....	27

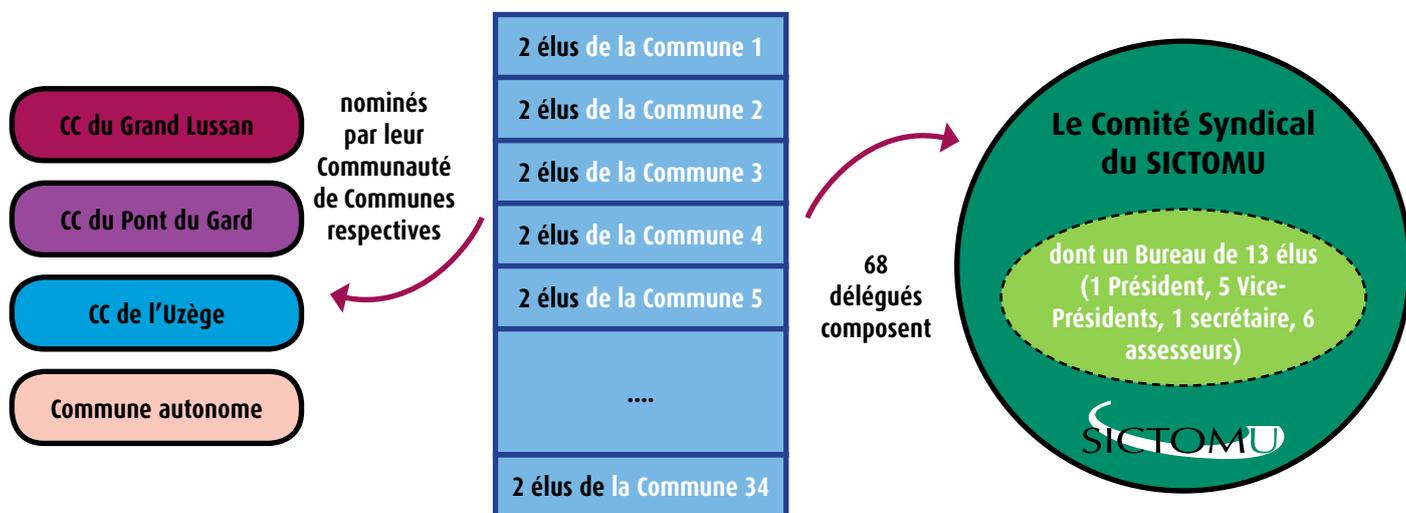
SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

Quelle est la compétence du SICTOMU ?

Le SICTOMU est un groupement de collectivités qui s'étend sur 34 communes. En effet, 3 Communautés de Communes (CC) et une commune isolée lui ont confié la **compétence d'élimination des déchets ménagers et assimilés** pour une partie ou la totalité de leurs territoires. Ainsi, le Syndicat a 2 missions : la collecte des ordures ménagères et leur traitement. Son siège est basé sur la commune d'Argilliers depuis 2008.

Qui décide ?

En tant qu'organisme public, le SICTOMU est dirigé par des élus locaux. Plus précisément, il est représenté par 2 délégués pour chaque commune adhérente (soit 68 élus) composant un **Comité Syndical**. Cet organe délibérant vote les choix du Syndicat à l'occasion d'assemblées générales dites Comités Syndicaux. Ses orientations stratégiques sont étudiées, débattues et proposées par un **Bureau** de 13 membres comptant 1 Président, 5 Vice-Présidents, 1 secrétaire et 6 assesseurs. Le mandat de ces représentants est le même que celui des conseils municipaux : 6 ans.



Dates clés

- 1973 :** Création du Syndicat
- 2001 :** Ouverture de la déchetterie d'Uzès
- 2002 :** Délégation de la compétence Traitement à Sud Rhône Environnement
- 2003 :** Mise en place de la collecte sélective
- 2004 :** Instauration de la Redevance Spéciale auprès des usagers non ménagers
- 2005 :** Ouverture des déchetteries de Fournès et de Lussan
- 2006 :** Mise en place de la collecte à la source avec une distribution de bacs individuels dans les foyers
- 2008 :** Déménagement du siège du SICTOMU à Argilliers

Comment fonctionne le SICTOMU ?

> La compétence collecte en régie directe

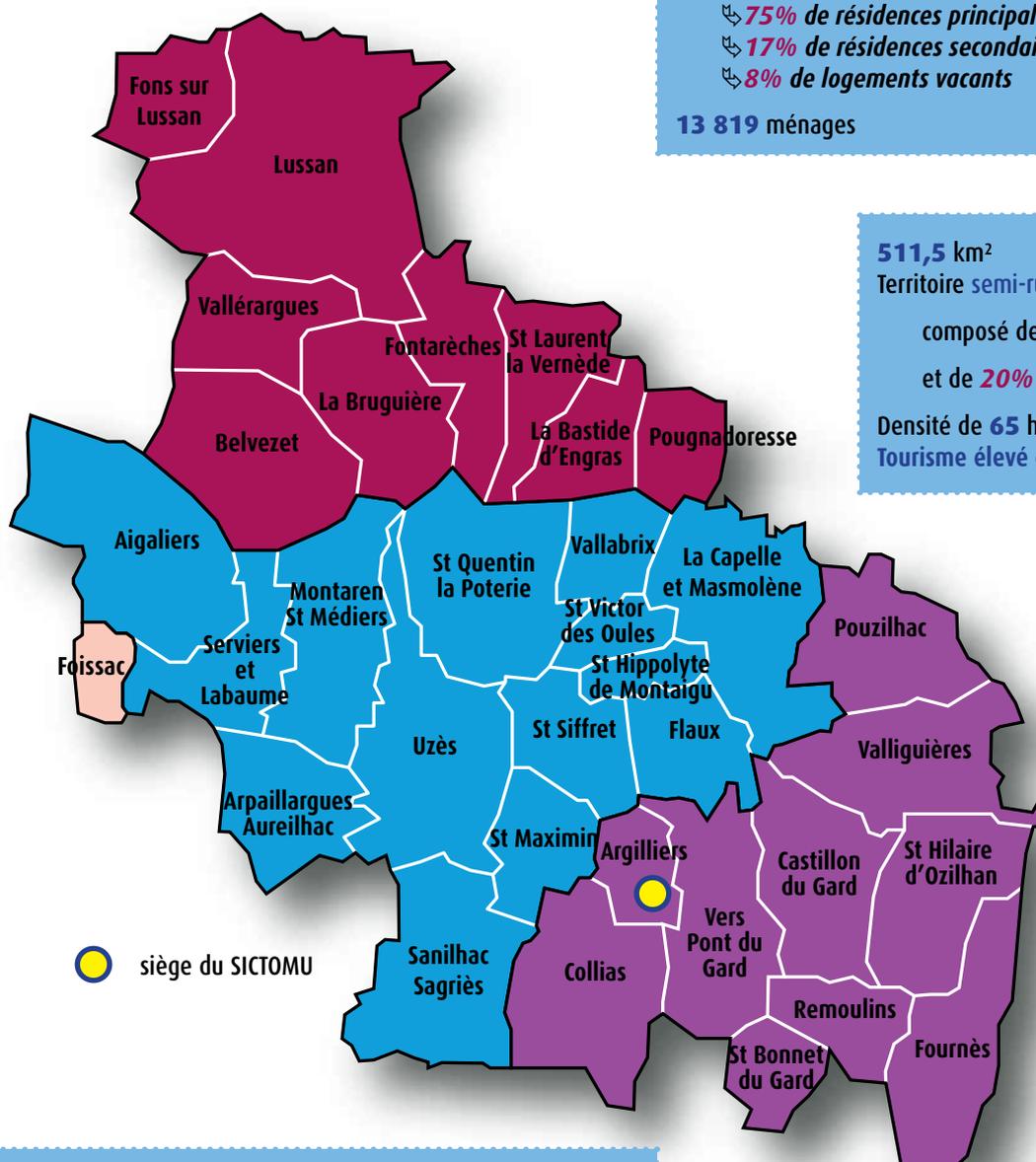
Depuis sa création, le Syndicat réalise la collecte des déchets en régie directe, c'est à dire avec son propre personnel, ses structures et son équipement. Pour bien fonctionner, le SICTOMU emploie donc des agents de collecte, des conducteurs de bennes, des gardiens de déchetterie, du personnel administratif, des coordinateurs... menés par une Directrice des services. En 2012, le SICTOMU a assuré sa mission de collecte avec **45** équivalents temps plein. Au 31 décembre 2012, la structure comptait **35** agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Cette mission se concrétise par **des modes de collectes différents** selon les types de déchets à collecter.

> La compétence traitement déléguée

La nécessité de séparer les déchets par flux pour en améliorer leur valorisation a fortement développé les filières de traitement des déchets. Avec la mise en place de la collecte sélective, le SICTOMU a choisi de déléguer cette compétence à un autre Syndicat basé à Beaucaire (30) : **Sud Rhône Environnement (SRE)**. Cette organisme public est ainsi chargé depuis le 1er janvier 2004 d'assurer le transport et la valorisation de l'ensemble des déchets collectés sur les 34 communes du SICTOMU.

Territoire et population du SICTOMU en 2012



33 250 habitants (population totale)

18 540 logements dont

↳ 75% de résidences principales

↳ 17% de résidences secondaires

↳ 8% de logements vacants

13 819 ménages

511,5 km²

Territoire semi-rural

composé de 80% de maisons

et de 20% d'appartements

Densité de 65 habitants/km²

Tourisme élevé en période estivale

 siège du SICTOMU

34 communes réparties dans 3 Communautés de Communes

↳ 14 appartenant à la CC de l'Uzège (sur 15 au total)
pour 19 566 habitants

↳ 10 appartenant à la CC du Pont du Gard (sur 16 au total)
pour 10 498 habitants

↳ 9 appartenant à la CC du Grand Lussan (sur 9 au total)
pour 2 807 habitants

↳ 1 commune isolée (Foissac) : 379 habitants

Une population en constante augmentation

(+15,7% depuis 1999)

Commune la plus habitée : Uzès (8 755 hab.)

Commune la moins habitée : Vallérargues (136 hab.)

2.1. LA COLLECTE SÉLECTIVE

Un système de collecte unique : l'apport volontaire

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective a été mise en place en 2003 sur le territoire du SICTOMU. Elle se distingue par **3 flux différents** : le verre, le papier et les emballages. Pour ces trois flux, le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. En effet, les usagers doivent se rendre à des points de tri pour se débarrasser de ces catégories de déchets. Munis d'un camion grue, les agents viennent ensuite vider chaque colonne de tri. La **fréquence de collecte est adaptée** au flux concerné, à l'emplacement de la colonne et aux vitesses de remplissage liées à la saisonnalité. La fréquence de collecte peut ainsi aller de **1 à 5 fois** par semaine (C1 à C5). L'ensemble de la population (les ménages comme les professionnels inscrits à la redevance spéciale) a accès à ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri pourront être enterrées ou aériennes.



> Données 2012 sur les emballages

136 colonnes à emballages | **120** aériennes | **16** enterrées
1 colonne pour **244** habitants
1 camion grue | Âge du véhicule : **4** ans
24 710 km parcourus
9 619 vidages de colonnes | **644** tonnes collectées | Moyenne de colonnes vidées par tournée : **31** | Taux de remplissage moyen des colonnes : **68%**
1 campagne spécifique de nettoyage et de désinfection de l'intérieur des colonnes enterrées au mois de juillet

TONNAGE TOTAL COLLECTÉ

3 222 tonnes

NOMBRE TOTAL DE COLONNES

343 aériennes
48 enterrées

VOLUME

4 m³ par colonne

NOMBRE TOTAL POINTS DE TRI COMPLETS

115

RATIO PAR HABITANT

290 hab. / point de tri

MOYENNE

28 colonnes vidées par tournées

TOTAL DE KILOMÈTRES PARCOURUS

56 389 km

NOMBRE DE LAVAGES DE COLONNES AÉRIENNES PRÉVUES

1 / 3 mois l'hiver
1 / mois l'été

NOMBRE DE LAVAGES DE COLONNES ENTERRÉES PRÉVUES

1 / 2 mois l'hiver
2 / mois l'été

NOMBRE D' ACTIONS DE MAINTENANCE SUR LES COLONNES ENTERRÉES

176 réparations



> Données 2012 sur le papier

127 colonnes à papier | **111** aériennes | **16** enterrées
1 colonne pour **262** habitants
1 camion grue | Âge du véhicule : **6** ans
21 778 km parcourus
7 565 vidages de colonnes | **1 171** tonnes collectées | Moyenne de colonnes vidées par tournée : **29** | Taux de remplissage moyen des colonnes : **42%**



> Données 2012 sur le verre

130 colonnes à verre | **112** aériennes | **16** enterrées
1 colonne pour **256** habitants
1 camion grue | Âge du véhicule : **5** ans
9 901 km parcourus
2 341 vidages de colonnes | **1 406** tonnes collectées | Moyenne de colonnes vidées par tournée : **19** | Taux de remplissage moyen des colonnes : **48%**

Métiers impliqués (hors direction) sur la collecte sélective : responsables de collectes, chauffeurs de camions grues, agents polyvalents pour la maintenance des colonnes.

Évolution des tonnes collectées

Flux		2008	2009	2010	2011	2012	
EMBALLAGES	Total	526 tonnes	537 tonnes	550 tonnes	572 tonnes	644 tonnes	> Part des flux sélectifs en 2012 19,6% EMBALLAGES 19 Kg/hab.
	Ratio	18 kg/hab.	17 kg/hab.	17 kg/hab.	18 kg/hab.	19 kg/hab.	
	Refus	185 tonnes	187 tonnes	190 tonnes	217 tonnes	143 tonnes	
PAPIERS	Total	1 280 tonnes	1 221 tonnes	1 261 tonnes	1 269 tonnes	1 171 tonnes	35,6% PAPIER 35 Kg/hab.
	Ratio	45 kg/hab.	39 kg/hab.	40 kg/hab.	39 kg/hab.	35 kg/hab.	
VERRE	Total	1 415 tonnes	1 404 tonnes	1 379 tonnes	1 423 tonnes	1 406 tonnes	44,8% VERRE 42 Kg/hab.
	Ratio	49 kg/hab.	45 kg/hab.	43 kg/hab.	44 kg/hab.	42 kg/hab.	
COLLECTE SÉLECTIVE	Total	3 221 tonnes	3 162 tonnes	3 190 tonnes	3 264 tonnes	3 222 tonnes	
	Ratio	112 kg/hab.	101 kg/hab.	100 kg/hab.	100 kg/hab.	97 kg/hab.	
Population INSEE		28 742	31 234	31 852	32 561	33 250	

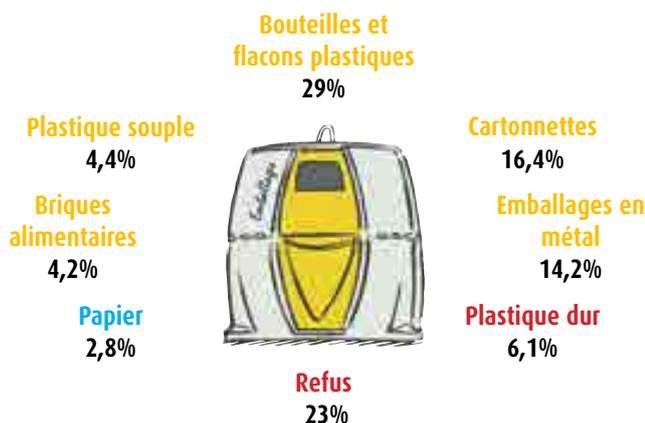
Un changement de consigne de tri qui modifie la répartition des flux ...

Depuis octobre 2011, le SICTOMU a opéré un changement pour les **cartonnettes** afin de simplifier les consignes et tendre vers une harmonisation au niveau national. À mettre initialement dans la colonne bleue avec les papiers, elles se dirigent désormais vers les emballages vides (colonnes jaunes). L'année 2012 aura ainsi été l'année de ce **changement d'habitude** pour les usagers du SICTOMU et constitue une période de transition. De ce fait, les cartonnettes se retrouvent dans **les deux types de colonnes**. Ce transfert de déchets aura par conséquent entraîné une baisse des tonnages pour la colonne «bleue» et une hausse des tonnages pour la colonne «jaune».

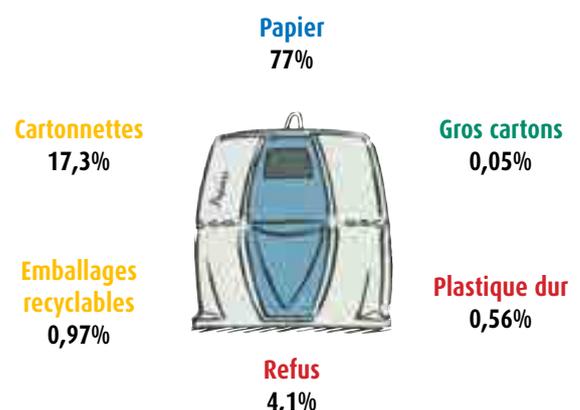
... mais qui permet déjà de réduire les erreurs de tri

Si la consigne du verre et du papier est déjà bien ancrée dans les moeurs des usagers, la colonne à emballages a toujours été un problème. Multiplicité des familles de déchets, incivilités, confusions, c'était un peu plus de 38% des déchets retrouvés dans ces conteneurs qui constituaient des erreurs de tri en 2011. Cette année, avec le transfert des cartons dans les emballages, la simplification des consignes et l'effet de poids a permis de baisser le taux de refus à hauteur de **28 %** ! Toutefois, la présence d'électroménagers, jouets, tubes PVC ou d'emballages remplis subsiste ...

> Composition des colonnes à emballages



> Composition des colonnes à papier



Régulièrement, des agents de Sud Rhône Environnement et du SICTOMU réalisent des **caractérisations** des déchets mis dans les colonnes à papier et emballages. Ce tri manuel des déchets permet d'identifier la composition de ces poubelles de façon plus précise. Les données ci-dessus traduisent le contenu des poubelles «jaunes» et «bleues».

Suite au changement de consigne de tri pour la cartonnette

- 8%

de tonnages collectés dans les colonnes bleues

97

Kg/habitants de déchets jetés dans les 3 colonnes

- 1%

de tonnages collectés dans la colonne verte

+ 13%

de tonnages collectés dans la colonne jaune

- 10 pts

en % d'amélioration du taux de refus par rapport à 2011

2.2. LES DÉCHETTERIES

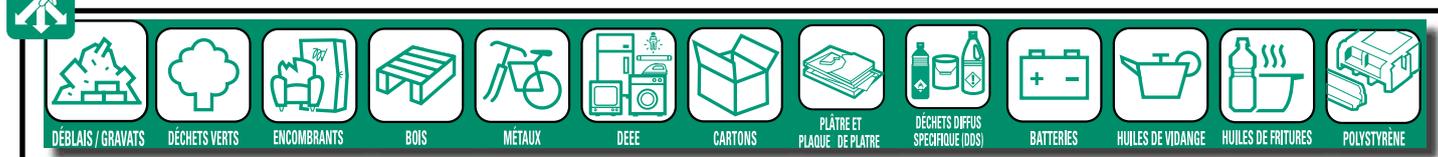
Les 3 déchetteries du territoire

Les usagers peuvent se rendre en déchetterie pour éliminer les déchets encombrants, électroniques, les végétaux, les déchets toxiques, etc. Sur le territoire du SICTOMU, 3 déchetteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle). Ils sont limités à 1m³ par jour et 3m³ par semaine.

Pour 7 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions d'adhésion avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret leur donnant accès ces dernières.



Déchets acceptés



Ces déchets sont à séparer dans des bennes ou des emplacements différents sur chaque déchetterie.

Organisation 2012

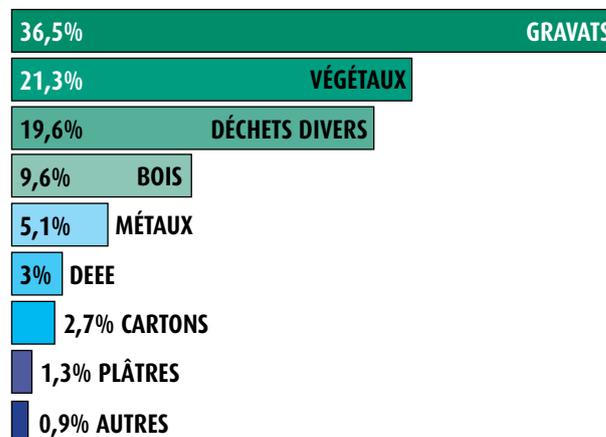
3 sites gérés par le SICTOMU + 3 déchetteries sous convention | créations de nouvelles cartes déchetteries : 1 350 cartes «ménages» + 40 cartes «pro» | Délai moyen de création des cartes : 3 semaines | Nombre de flux triés en déchetterie : 13 à Uzès et Lussan, 12 à Fournès | 1 compacteur mobile qui effectue des rotations sur les 3 déchetteries. En compactant les bennes, leurs transports en sont optimisés | 9 814 tonnes apportées sur les 3 déchetteries du SICTOMU

Métiers impliqués (hors direction) : responsable des déchetteries, gardiens de déchetteries, conducteur du compacteur mobile.

Tonnages par flux en 2012

Matériaux	2012	2011	Évolution 2012/2011
Gravats	3 576	3 924	-9%
Végétaux	2 092	2 281	-8%
Déchets divers	1 931	2 785	-31%
Bois	941	1 048	-10%
Métaux	501	582	-14%
DEEE	291	341	-15%
Cartons	265	264	0%
Plâtres	126	-	-
DDS	58	51	+14%
Batteries de véhicules	13	22	-41%
Huiles usagées	13	14	-7%
Piles et batteries	3	4	-25%
Bouchons	2	2	0%
TOTAL	9 814	11 319	-13%

> Répartition des flux en 2012



DDS : Déchets Diffus Spécifiques (cartouches d'encre, ampoules, peinture...) / DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Faits marquants 2012

> Fin d'une convention avec la Communauté de Communes du Pont du Gard

Les tonnages apportés en déchetteries ont connu une chute de 13% par rapport à 2011 pour la quasi-totalité des flux. Cette baisse est surtout due à l'arrêt d'une convention qui liait le SICTOMU à la Communauté de Communes du Pont du Gard. Depuis le 1er avril 2012, l'accès à la déchetterie de Fournès pour les habitants de Montfrin est en effet rompu. De ce fait, une baisse de la fréquentation et des tonnages apportés sur cette déchetterie est constatée.

> Séparation des déchets de plâtre et placo plâtre

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la loi prévoit de séparer les déchets de plâtre et plaques de plâtre des bennes à gravats ou de déchets divers. En effet, la valorisation de ce type de déchets est devenue spécifique et nécessite un tri particulier. Ainsi, des bennes supplémentaires ont été installées dans les déchetteries d'Uzès et de Lussan. Faut de place, il n'est pour l'instant pas possible d'équiper la déchetterie de Fournès. Cette nouvelle consigne aura eu un impact sur les tonnages de déchets divers en 2012.

Données par déchetterie

> Les 3 déchetteries du SICTOMU

Déchetterie d'Uzès

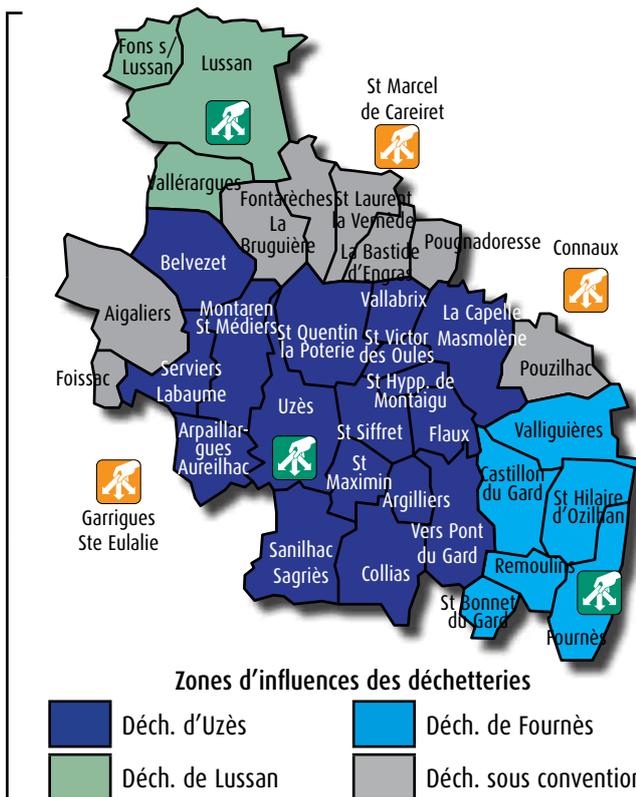
- ↳ Déchetterie utilisée par **17** communes
- ↳ Population concernée : **22 458** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2012 : **7 682** tonnes
- ↳ Ratio par habitant : **342** kg/hab.
- ↳ Nombre de passages : **51 240** en 2012

Déchetterie de Fournès

- ↳ Déchetterie utilisée par **6** communes +1 Montfrin pendant 4 mois)
- ↳ Population concernée : **6 750** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2012 : **1 803** tonnes
- ↳ Ratio par habitant : **267** kg/hab.
- ↳ Nombre de passages : **15 365** en 2012

Déchetterie de Lussan

- ↳ Déchetterie utilisée par **3** communes
- ↳ Population concernée : **869** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2012 : **329** tonnes
- ↳ Ratio par habitant : **378** kg/hab.
- ↳ Nombre de passages : **4 656** en 2012



TONNAGE TOTAL APPORTÉ
9 814 tonnes

295 kg/habitant

APPORTS DES MAIRIES
1 987 passages

TONNAGES APPORTÉS PAR LES MAIRIES
850 tonnes

APPORTS DES PROFESSIONNELS
1 402 passages

TONNAGES DES PROFESSIONNELS
506 tonnes

1 390 cartes de déchetteries créées sous un délai moyen de 3 semaines

> Fréquentation et tonnages des déchetteries du SICTOMU

	Site	2008	2009	2010	2011	2012	Proportion 2012	Évolution 2012/2011	Population
Nombre de passages	Uzès	33 499	42 938	50 815	47 598	51 240	72%	+ 8%	22 458
	Fournès	13 671	17 294	17 300	17 818	15 365	19%	- 14%	6 750
	Lussan	4 634	4 546	4 276	4 795	4 656	6%	- 3%	869
	3 sites	49 493	55 804	72 391	70 211	71 261	-	+1%	33 250
Tonnages apportés	Uzès	7 218	7 312	7 652	7 717	7 682	78%	- 0,4%	22 458
	Fournès	3 067	3 055	3 015	3 182	1 803	18%	- 43%	6 750
	Lussan	640	460	470	420	329	3%	- 22%	869
	3 sites	10 925	11 827	11 137	11 319	9 814	-	- 13%	33 250

> Les 3 déchetteries sous convention

Déchetterie de Connaux
Gérée par le SITDOM Gard rhodanien



- ↳ Déchetterie utilisée par **1** commune
- ↳ Population concernée : **621** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2012 : **359** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **inconnu**

Déchetterie de Saint Marcel de Carreiret
Gérée par a CC de Garrigues Actives



- ↳ Déchetterie utilisée par **5** communes
- ↳ Population concernée : **1 687** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2012 : **223** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **inconnu**

Déchetterie de Garrigues Sainte Eulalie
Gérée par le SIVU de Choudeyrargues



- ↳ Déchetterie utilisée par **2** communes
- ↳ Population concernée : **865** habitants
- ↳ Tonnages apportés en 2012 : **147** tonnes
- ↳ Nombre de passages : **923** en 2012

Il convient de souligner que certains habitants des communes pouvant aller vers ces sites se sont plutôt rendus dans l'une des déchetteries gérées par le SICTOMU.

2.3. LE RestE : les ordures ménagères résiduelles

2 modes de collectes

> Une collecte en porte à porte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a mis en place la **collecte à la source** pour les déchets de RestE (RÉSIdus des Tris Effectués) sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que **chaque foyer est équipé de son propre bac**. Les volumes de ces bacs sont fournis en fonction du nombre d'habitants par foyer pour une fréquence de ramassage adaptée. Les usagers ménagers sont collectés une fois par semaine (C1) tandis que les habitats collectifs, certains établissements et des professionnels peuvent bénéficier de 2 ou 3 collectes par semaine (C2 ou C3).



> Une collecte en apport volontaire

Parallèlement, des colonnes enterrées de RestE ont été installées pour des **zones spécifiques**, difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médières (2 colonnes), Saint Maximin (1), Saint Quentin la Poterie (2), Saint Siffret (1), Serviers Labaume (2) et Uzès (15) sont équipées de ce dispositif. La **fréquence** de vidage de ces colonnes est **adaptée** à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement de Pâques jusqu'à la fin de l'été. Elle peut donc aller de 3 à 8 fois par semaine (C3 à C8) selon le lieu et la période.



Métiers impliqués (hors direction) sur la collecte du RestE : responsables de collectes, chauffeurs de bennes à ordures ménagères, chauffeur de mini benne, agents de collecte, chauffeur de camion grue, agents polyvalents pour la maintenance des bacs et des colonnes.

Données sur la collecte en porte à porte

> La précollecte du RestE

Pour permettre la collecte des déchets de RestE en conteneurisation individuelle, les agents du SICTOMU assurent la livraison et la maintenance des bacs roulants. En 2012, **1 259** ordres de services concernant les bacs ont été réalisés (contre 1000 en 2011) :

- ↪ **424** mises en place de nouveaux bacs et **31** compléments de bacs ;
- ↪ **166** changements de capacité ;
- ↪ **65** remplacements et réparations de bacs cassés ou brûlés ;
- ↪ **48** remplacements de bacs volés ;
- ↪ **374** actions suite à des vérifications terrains ;
- ↪ **182** retraits de bacs.

> Parc des bacs de RestE au 31/12/2012 :

- ↪ **16 626** dispersés sur le territoire dont **955** pour les professionnels.



10 759 bacs 120 litres

(163 bacs «pros»)

4 381 bacs 240 litres

(166 bacs «pros»)

1 438 bacs 340/360 litres

(626 bacs «pros»)

48 bacs 4 roues 660 litres

TONNAGE COLLECTÉ EN PORTE À PORTE

6 929 tonnes

86% du tonnage total

PARC DE BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES

5 Bennes utilisées + **2** Bennes de réserve + **1** Mini Benne

AGE MOYEN DES VÉHICULES

3,25 ans

DISTANCE TOTALE PARCOURUE

117 946 km

NOMBRE DE BACS AU 31/12/2012

16 626 récipients

NOMBRE DE BACS COLLECTÉS SUR L'ANNÉE

452 535 fois

NOMBRE D'INTERVENTIONS SUR LES BACS

1 259 actions

81% des bacs livrés en moins de 5 jours

↪ Dotation totale en bacs de **2 877 680** litres.

Données sur la collecte en apport volontaire

> Actions de maintenance sur les colonnes enterrées de ResTE

- ↻ 1 retrait de colonne enterrée de ResTE ;
- ↻ 72 opérations de maintenance / réparations sur les colonnes de ResTE ;
- ↻ 3 campagnes d'hydrocurage intérieur des colonnes de ResTE.

> Parc de colonnes enterrées au 31/12/2012

- ↻ 23 colonnes enterrées de ResTE ;
- ↻ 4 m³ par colonne.

> Matériel de collecte

- ↻ 1 camion grue ;
- ↻ Age du véhicule : 6 ans



TONNAGE COLLECTÉ EN APPORT VOLONTAIRE

1 102 tonnes

14% du tonnage total

DISTANCE TOTALE PARCOURUE

15 636 km

NOMBRE DE VIDAGES SUR L'ANNÉE

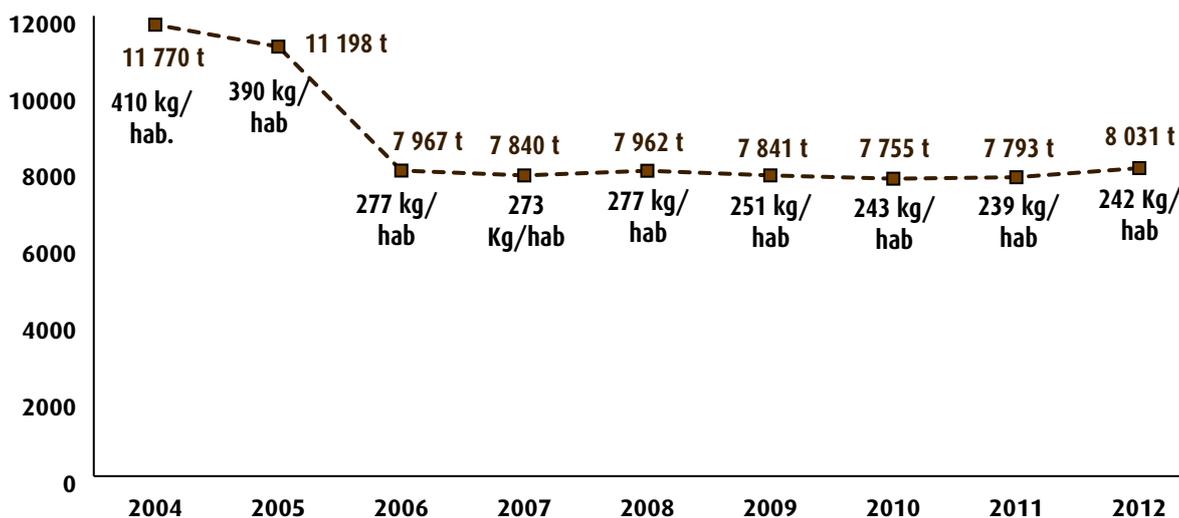
5 369 colonnes vidées

TAUX DE REMPLISSAGE MOYEN

60,18 %

TONNAGE TOTAL COLLECTÉ EN 2012 : 8 031 TONNES

Évolution des tonnages de ResTE



Une hausse des tonnages proportionnelle à l'évolution démographique

L'année 2012 connaît une hausse de **238 tonnes** collectés pour ces déchets de ResTE. Considérant que la population estimée a également évolué par rapport à 2011 (de 689 habitants), le poids par habitant reste presque équivalent à l'an passé. Toutefois, il convient de noter que le ratio de déchets de ResTE par habitant sur le territoire du SICTOMU est inférieur aux moyennes connues au niveau local comme national.

RATIOS DE COLLECTE DU RESTE

Moyenne nationale	309 kg/hab.
Moyenne en Languedoc Roussillon	340 kg/hab.
Moyenne dans le Gard	307 kg/hab.
Moyenne au SICTOMU	242 kg/hab.

+ 103

bacs de ResTE en place par rapport à 2011

15

colonnes/jour de ResTE vidées en 2012

86%/14%

Part de reste collectée en 2012 : porte à porte / point d'apport volontaire

+ 238

tonnes supplémentaires de ResTE collectées par rapport en 2011

242

kg/habitants de ResTE jetés en 2012

- 67

kg de moins par rapport à un français moyen

2.4. Les services supplémentaires (pour améliorer la prévention et la qualité du tri)

Outre la collecte sélective, celle du RestE et les déchetteries, le SICTOMU mis en place un certain nombre de services annexes pour :

- offrir davantage de proximité aux usagers ;
- favoriser des gestes de prévention des déchets ;
- limiter les erreurs de tri ;
- récupérer des déchets nécessitant un traitement adapté.

Parmi ces services énumérés ci-dessous, certains constituent des nouveautés par rapport à 2011.



Déchetterie mobile

UNE DÉCHETTERIE MOBILE À ST QUENTIN LA POTERIE EN FIN D'ANNÉE (NOUVEAU)

Fort de son test concluant durant l'été 2011, le SICTOMU a décidé de placer tous les 15 jours une déchetterie mobile sur la commune de St Quentin la Poterie. Il est ainsi possible aux habitants des communes alentours d'y apporter **5 types de déchets différents** : déchets divers, cartons, bois, végétaux et DEEE. Mis en place au 15 novembre, environ **14 tonnes** de déchets ont été collectés en **3** journées.

DES BORNES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE (NOUVEAU)

Le textile et la maroquinerie constituent une part importante des déchets retrouvés dans le RestE. Pourtant, il s'agit de produits qui peuvent être facilement valorisés s'ils sont placés dans des bornes destinées à cet effet. Pour élargir son champ d'action, le SICTOMU a signé une convention au mois de décembre 2012 avec la société EcoTextile qui permettra de mettre en place et collecter **35** bornes sur **18** communes du territoire. Toutefois, les bornes déjà présentes sur les déchetteries du SICTOMU ont permis d'en collecter **38 tonnes** en 2012.

LA PROMOTION DU COMPOSTAGE

Le compostage permet la valorisation des déchets organiques de jardin et de cuisine, réduisant ainsi le poids de la poubelle. Pour faciliter ce geste de prévention, le SICTOMU met à disposition 2 volumes de composteurs en bois traité : 400 et 570 litres. En 2012, le SICTOMU a continué sa promotion du compostage domestique et ce sont donc **35** composteurs 400 litres et **65** composteurs 570 litres qui ont été livrés. Le nombre total de composteurs livrés depuis 2002 est désormais de **2 518** répartis dans **2 452** foyers. Cette distribution représente un taux d'équipement de **15%**. Néanmoins, si l'on considère le nombre de foyers avec jardins (12 920 maisons), ce taux est amélioré à hauteur de **19%**. Certains établissements ont également été équipés de composteurs collectifs à leur demande en 2012. Cela a été le cas pour **2** collèges et écoles primaires et de **11** communes.



Borne éco-textile

Modèle de composteur



LA MISE À DISPOSITION DE GOBELETS RÉUTILISABLES (NOUVEAU)

Les gobelets en plastique représentent un volume significatif des déchets produits lors des manifestations festives. Ainsi, afin de limiter cette utilisation, le SICTOMU a proposé de mettre à disposition des gobelets réutilisables et en a fourni **3 500** à **2** comités de Fête (Remoulins et Saint Hilaire d'Ozilhan). Jugé concluant, ce service sera renouvelé en 2013.

DES POINTS DE COLLECTE POUR LES PILES & ACCUMULATEURS

Pour éviter de devoir se déplacer aux déchetteries pour des si petits déchets, **60 points de collecte** pour les piles et petites batteries ont été installés par le SICTOMU dans les écoles, les mairies ou encore les commerces. En 2012, ce service a permis de récolter **3 tonnes** de piles et batteries usagées.

LES DÉCHETS DE SOIN EN PHARMACIE

Les déchets de soin à risque infectieux (DASRI) sont dangereux et ne doivent pas être mis avec le RestE pour des raisons tant sanitaires que de traitement. **9** pharmacies du territoire sont sous convention avec la société LCMS via le Syndicat de Traitement SRE pour récupérer ces déchets spécifiques. En 2012, cette convention a permis d'isoler **672 kg** de seringues, déchets piquants et autres pochettes de transfusion...

UN RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS POUR CERTAINES COMMUNES

Pour offrir davantage de proximité aux usagers des communes éloignées des déchetteries, une **collecte à domicile des encombrants** est organisée à Flaux, La Capelle & Masmolène, St Quentin la Poterie, St Hippolyte de Montaigu, St Victor des Oules et Vallabrix d'octobre à mai. En 2012, ce service a collecté **31 200 kg** de déchets en **20** journées pour les rapatrier à la déchetterie d'Uzès.

DES PARTENARIATS AVEC 2 ASSOCIATIONS CARITATIVES (NOUVEAU)

Les déchets apportés en déchetterie qui peuvent être réutilisés sont très nombreux. Ainsi, dans un souci de prévention et par préoccupation sociale, le SICTOMU a conclu des conventions avec des associations caritatives:

- une avec Emmaüs pour une **collecte à domicile mensuelle des encombrants à Uzès** réalisée dès le 8 novembre 2012. Sur prise de rendez-vous au SICTOMU, la communauté caritative a collecté en **2** journées **10 m³** d'encombrants.

- la seconde avec la Croix Rouge pour des **actions «Debarrass'Utile»** alternativement aux déchetteries de Lussan et de Fournès. En **5** actions, ce sont **13 m³** d'objets réutilisables qui ont ainsi pu être détournés des déchetteries et être donnés aux plus démunis.

UNE COLLECTE DU VERRE À UZÈS POUR LES PROFESSIONNELS

Considérant les volumes importants de verres jetés par certains professionnels, le SICTOMU a mis en place depuis 2006 une collecte du verre issu des cafetiers et restaurateurs d'Uzès. Il leur est mis à disposition des sacs de verre de 50 litres à sortir avant le passage des agents. Cette collecte est organisée 1 fois par semaine en basse saison et 2 fois par semaine l'été. En 2012, elle a permis de collecter **67** tonnes de verres supplémentaires pour une distribution gratuite de **288** rouleaux de **40** sacs.

UNE COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

Depuis 2006, le SICTOMU a mis en place une collecte des gros cartons d'emballages des professionnels à Uzès, St Quentin la Poterie, Remoulins et Vers Pont du Gard. Une à deux collectes par semaine sont organisées selon les communes. En 2012, elle a permis de collecter **200 tonnes** de cartons supplémentaires (197 tonnes en 2011) pour une totalité de **112** points de collecte.

Déchets de soin



2.5. La collecte des professionnels

Les déchets assimilés des usagers non ménagers

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cela concerne ceux provenant des ménages mais aussi ceux produits dans le cadre d'une activité et dont les déchets peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, c'est à dire sans avoir à modifier son fonctionnement de collecte pour cette catégorie d'usagers.

Un mode de financement spécifique pour ces usagers

La loi du 13 juillet 1992 rend **obligatoire** l'instauration d'une redevance spéciale pour les déchets non ménagers dans les collectivités. Cette redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerce, activités tertiaires, établissements publics) de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu. Ainsi, le SICTOMU a instauré la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers à compter du 1^{er} janvier 2004.

2 cas de facturation selon le mode de collecte du ResTE

Compte tenu des contraintes territoriales du SICTOMU, certains professionnels doivent gérer différemment leurs déchets de ResTE et cela implique une approche différente de facturation :

- Ceux équipés de **bacs individuels** sont facturés à la **levée** ;
- Les usagers non ménagers devant utiliser les colonnes enterrées de ResTE doivent s'acquitter d'un **forfait** basé sur la surface du local utilisé et la catégorie d'activité exercée.

Dans les 2 cas de figure, la méthode de calcul de facturation vise à être établie en **fonction du coût réel de service rendu**. Pour cela, un prix au litre est révisé chaque année et inclut l'ensemble du service d'élimination du déchets : collecte et traitement du ResTE, des déchets recyclables, collectes annexes ...

Une collecte sélective identique aux ménages

Les déchets assimilés des professionnels sont collectés avec les déchets produits par les ménages puisqu'aucune sujétion particulière ne doit être mise en place. De ce fait, il est difficile d'évaluer avec exactitude les tonnages de déchets réellement produits par cette catégorie d'usagers, principalement ceux concernant la collecte sélective. Il est en effet demandé d'utiliser les points d'apports volontaires.

Les apports en déchetteries : des conditions d'accès spéciales

Alors que les apports des usagers ménagers sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les déchets apportés sur les 3 déchetteries du SICTOMU dans le cadre d'une activité professionnelle sont soumis à une facturation. Celle-ci varie selon les volumes et les flux apportés. Seuls les apports des gros cartons sont gratuits pour les professionnels inscrits à la Redevance Spéciale. En 2012, les professionnels se sont rendus **1 402** fois en déchetteries pour y apporter **506** tonnes de déchets.

Des services annexes pour ne pas saturer les conteneurs

Le SICTOMU a mis en place des services annexes permettant de gérer de façon optimale tous les flux de déchets. Ainsi, pour ne pas saturer les conteneurs mis en place ou faciliter le geste du tri, les agents du SICTOMU ont réalisé :

- Une collecte du **verre** des restaurateurs et des cafetiers d'Uzès : **288** rouleaux de 40 sacs distribués, **67** tonnes collectées en **82** passages pour 2012 ;
- Une collecte des **cartons des professionnels** dans les communes d'Uzès, Saint Quentin la Poterie, Remoulins et Vers Pont du Gard : **200** tonnes réalisées en **104** passages en 2012 avec **112** points de collecte ;
- La mise à disposition d'équipements (bacs, colonnes...) pour des **manifestations** ponctuelles : **44** prestations en 2012.

Un accompagnement spécifique de ces usagers

Pour assurer la **liaison** entre les professionnels et le Syndicat, une responsable du service aux professionnels supervise la transmission des informations aux cibles concernées. Cet agent se charge par conséquent des facturations, des suivis de collecte, des réclamations et conçoit, en collaboration avec le service communication, un certain nombre de supports de communication sur la gestion des déchets et le fonctionnement du service aux usagers non ménagers.

Les redevables en 2012

572 établissements :

- ↳ **171** équipés de bacs
- ↳ **50** gros producteurs équipés d'un volume total de bacs supérieur à 600 l)
- ↳ **7** campings équipés de bacs
- ↳ **344** situés en zones de colonnes enterrées

DE NOMBREUSES ACTIONS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Par délibération du 3 février 2012, les élus du SICTOMU ont validé la mise en place de la Redevance Spéciale pour les établissements communaux et intercommunaux à compter de 2013. Pour aider les Mairies, les associations ou encore les Communautés de Communes à bien gérer leurs déchets, un plan de communication et d'accompagnement a spécialement été conçu pour ces usagers spécifiques. Ainsi, des réunions, des supports de communication, des offres de services et de matériel et des actions de sensibilisation ont été organisées tout au long de l'année 2012.

2.6. Données générales sur la collecte

Données sur l'année 2012

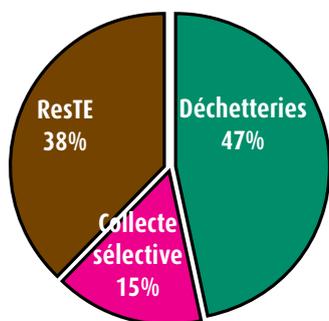
> Tonnages collectés en 2012

Déchets	Total	jan-	fév-	mars	avril	mai	juin	juil-	août	sept-	oct-	nov-	déc-	Ratio kg/hab
Reste	8 031	609	552	603	622	724	669	822	898	639	694	619	579	242
Collecte sélective	3 222	270	193	246	225	325	276	303	390	298	268	226	201	97
Verre	1 406	136	60	108	72	166	122	119	217	140	101	93	74	42
Emballages	644	44	40	45	44	62	53	70	77	58	56	50	45	19
Papier	1 171	89	93	94	110	96	102	115	96	100	111	83	82	35
Total collecte ménages	11 252	880	745	849	848	1 049	946	1 125	1 288	937	962	845	780	338
Cartons pro	200	12	11	16	20	19	15	19	24	19	19	10	16	
Verre pro	67	3	1	4	5	7	7	10	13	6	4	3	2	
Gravats	3 576	335	270	417	415	330	290	264	225	221	323	282	205	108
Végétaux	2 092	107	70	236	235	233	188	170	156	164	219	213	102	63
D. divers	1 931	139	113	182	195	176	162	172	174	140	187	168	122	58
Bois	941	67	52	83	100	87	91	79	97	74	90	74	50	28
Métaux	501	34	36	48	48	60	43	46	45	33	47	37	25	15
DEEE	291	0	0	76	0	0	69	0	0	74	0	0	72	9
Cartons	265	19	12	20	29	22	25	28	27	21	22	22	18	8
Plâtres	126	5	2	7	5	6	7	17	15	11	21	21	10	4
DDS	58	3	4	5	6	5	6	5	3	7	5	5	3	2
Batteries	13	2	1	0	2	1	2	1	1	1	0	3	0	0,4
Huiles de vidange	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3
Piles	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
Huiles de friture	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0,1
Bouchons	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1
Total déchetteries	9 814	711	559	1 073	1 034	922	881	782	743	747	915	824	607	295
TOTAL GÉNÉRAL	21 333	1 606	1 316	1 943	1 907	1 996	1 849	1 936	2 067	1 710	1 900	1 681	1 405	642

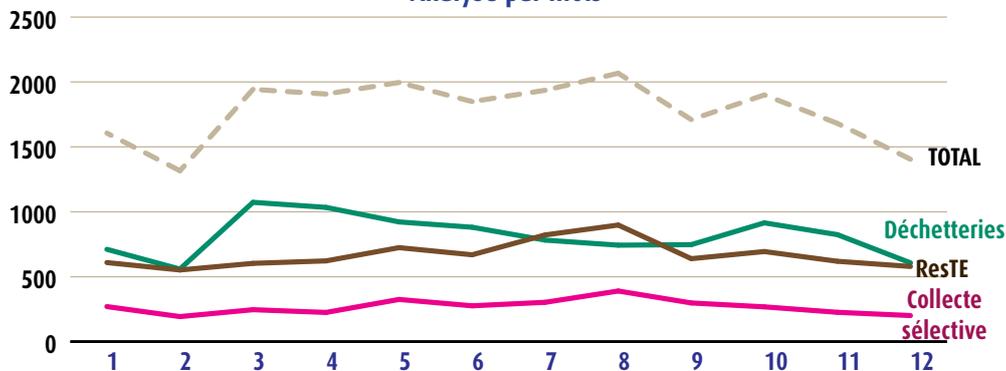
Proportion des déchets valorisés : 63,31%

Population totale en 2012 : 33 250 habitants

> Répartition des tonnages collectés par flux

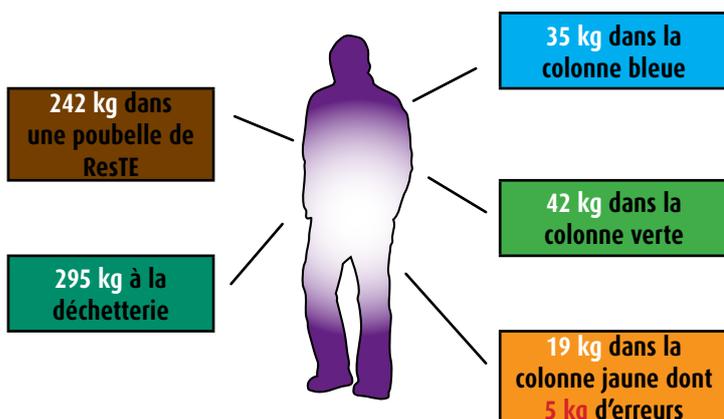


> Analyse par mois



Territoire à fort tourisme, les déchets produits augmentent en période estivale

> Un habitant du SICTOMU aura produit en 2012



> Données comparatives par habitant

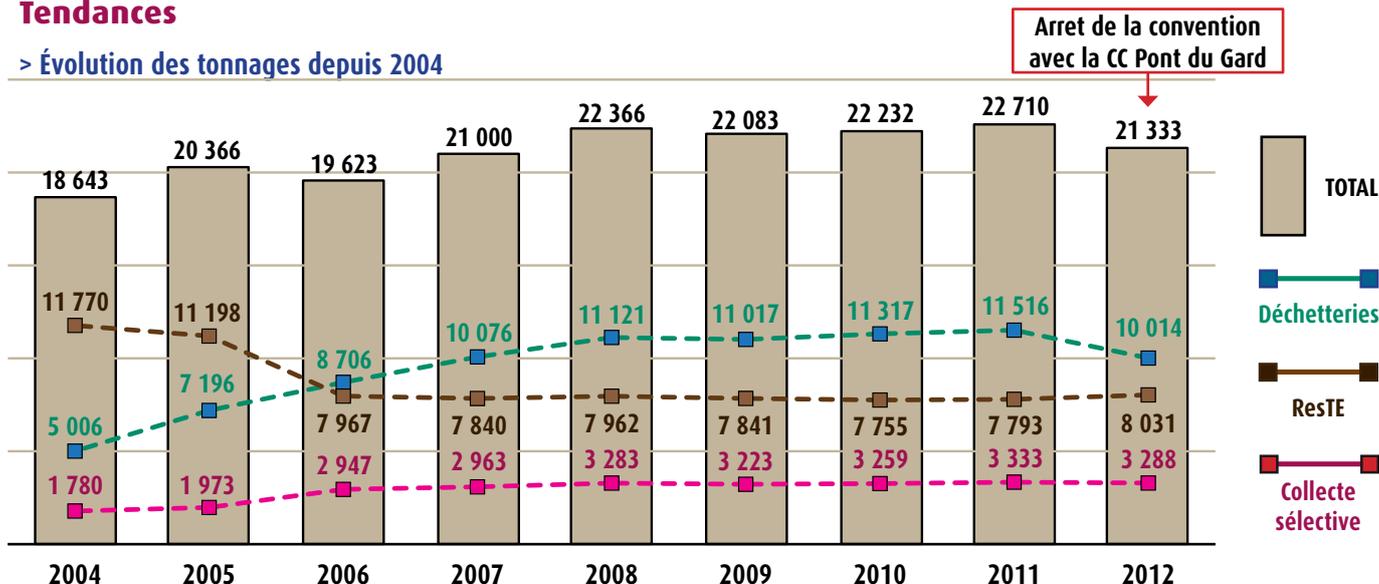
Kg/hab.	SICTOMU	Gard	Languedoc Roussillon	France
Verre	42	27	32	29
Papier et emballages	54	48	57	47
Déchetteries	295	300	317	204
Reste	242	307	340	309
TOTAL	633	682	746	589

Sources : ADEME, Réseau SINOE Conseil Général du Gard, INSEE

> Soit 633 Kg de déchets, ce qui est inférieur aux données

Tendances

> Évolution des tonnages depuis 2004



Commentaires :

- La collecte sélective comprend les tonnages de verre des professionnels collectés ;
- Les cartons des professionnels collectés en service annexe sont inclus dans les tonnages des déchetteries ;
- La mise en place de la collecte sélective et l'ouverture des déchetteries ont amené les usagers à modifier leur comportement ;
- La mise en place de la collecte à la source en 2006 avec des bacs individuels de ResTE a permis d'améliorer la collecte sélective et l'utilisation des déchetteries ;
- Les tonnages connaissent une baisse en 2012 en raison de l'arrêt de la convention pour l'accès à la déchetterie de Fournès pour les habitants de Montfrin.

> Évolution des ratios par habitant

Kg/habitant	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ResTE	410	390	277	273	277	251	243	239	242
Collecte sélective	60	67	96	103	112	101	100	100	97
Verre	34	35	43	46	49	49	48	49	49
Papier	20	25	39	40	45	39	40	39	35
Emballages	6	7	15	17	18	17	17	18	19
Déchetteries	169	248	297	344	380	347	350	348	295
RATIO TOTAL	639	704	671	720	769	699	693	687	634
Population	28742	28742	28742	28742	28742	31234	31852	32561	33250

Commentaires :

- Les usagers du SICTOMU trient beaucoup avec des ratios supérieurs à la moyenne ;
- La tendance d'augmentation de la collecte sélective suit la même courbe que celles des tonnages globaux ;
- Compte tenu de l'évolution démographique, on constate toutefois une stabilité dans la production de déchets par habitant ;
- Ces données sont à nuancer car elles incluent les productions des professionnels et ne tiennent pas compte du fort afflux touristique en période estivale.



QUELQUES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

- ◇ Réduire de **7%** la production de déchets par habitant en d'ici 2015
- ◇ Valoriser **75%** des déchets
- ◇ Favoriser la **valorisation matière** (compostage) à la valorisation énergétique (incinération)

Le Grenelle a débuté par des tables rondes en 2007 afin d'échanger sur les enjeux environnementaux qui vont se présenter dans les années à venir. Ces discussions se sont concrétisées par des lois «Grenelle» 1 (en 2009), 2 (en 2011) et bientôt 3.

La compétence «traitement»

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par celui-ci, le traitement a été délégué depuis 2002 à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement (SRE). Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. Basé à Beaucaire, SRE est ainsi chargé d'user des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.



Que deviennent les déchets collectés?

Selon la famille de déchets, les déchets vont connaître des chemins différents. Certains seront recyclés, certains bénéficieront d'une valorisation matière, d'autres seront enfouis. Des étapes préalables sont nécessaires pour quelques familles de déchets. Un passage par le quai de transfert ou par un centre de tri peut en effet être indispensable.

Un quai de transfert à Argilliers

Appartenant auparavant à Sud Rhône Environnement, le SICTOMU gère depuis 2007 un quai de transfert basé à côté de son siège à Argilliers. C'est par cette unité que certains flux de déchets transitent avant d'être transportés vers leur site de traitement. C'est le cas du verre, du papier, des emballages, du ResTE et des gros cartons des professionnels.



Le transport des déchets

Qu'ils transitent ou non par le quai de transfert, tous les déchets collectés sur le territoire du SICTOMU sont placés dans des bennes allant de 10m³ à 30m³ et ensuite amenés vers leur filière de traitement ou leur centre de tri. Conformément à la délégation de compétence, c'est SRE qui contracte avec des sociétés de transports pour l'acheminement de ces bennes. En 2012, les sociétés Pasini et JPM ont été utilisées.

Un centre de tri pour certains déchets ...



Étant mélangés avec d'autres familles, certains déchets sont triés sur le site Ecoval30 à Beaucaire (30) pour pouvoir ensuite être mis en balles et envoyés vers leur filière de valorisation. En 2012, les déchets collectés dans les colonnes à emballages et à papier ainsi que les gros cartons y ont été amenés.



... le tri mécano-biologique pour le ResTE

Les déchets de Reste sont également amenés sur le site d'Ecoval30 à Beaucaire qui dispose d'une unité mécano-biologique. Grâce à ce procédé, **32%** des déchets de ResTE collectés en 2012 ont pu être transformés en compost. Les **68%** restants sont par contre enfouis à Bellegarde. À noter que ce principe de valorisation matière est en conformité avec les prérogatives fixées par le Grenelle de l'Environnement.



Synthèse du champ de compétence

Géré directement par le SICTOMU			Actions déléguées à Sud Rhône Environnement		
Partie COLLECTE			Partie TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les filières de traitement	Valorisation des déchets
Livraison/maintenance du matériel permettant la collecte	Collecte en porte à porte, en apport volontaires, dans les déchetteries	Pour certains flux	Pour certains flux	Le lieu dépend du flux	

Que représente le SICTOMU dans le territoire de SRE en 2012?

	Communes	Population	ResTE	Verre (avec verre pro)	Emballages + papier	Déchetterie (avec cartons pro)	TOTAL
SRE	51	103 958	30 614 t	3 432 t	4 905 t	34 031 t	72 983 t
SICTOMU	34	33 250	8 031 t	1 473 t	1 815 t	10 014 t	21 333 t
Part du SICTOMU	67%	32%	26%	43%	37%	29%	29%

Sur ses 7 collectivités adhérentes, le SICTOMU représente une part importante de Sud Rhône Environnement. Elle présente notamment le ratio par habitant le plus élevé pour les déchets recyclables que sont les verres et les emballages. (source : rapport annuel 2012 de SRE)

Le devenir des déchets du SICTOMU par flux

Déchets	Prestataire de service	Lieu(x) de traitement	Type de Traitement
Verre	Verreries du Languedoc	Vergèze (30)	Recyclage
Papier	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Cartons (emballages)	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Plastiques (emballages)	Paprec	Différents sites	Recyclage
Métaux (emballages)	Paprec	Berre (13)	Recyclage
Briques alimentaires (emballages)	Paprec	Différents sites	Recyclage
Reste	Ecoval30	Beaucaire (30) ou Bellegarde (30)	Compostage ou enfouissement
Bois	SITA Sud	Marguerittes (30)	Recyclage + chauffage
Végétaux	Ecoval30	Beaucaire (30)	Compostage
Déchets divers	SITA Sud	Bellegarde (30) ou Entraigues (84)	Enfouissement
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	Concassage pour la voirie
Gros cartons	Ecoval 30	Arles (13)	Recyclage
Métaux	GDE	Aubord (30)	Recyclage
DEEE	Ecosystèmes	Plusieurs sites	Dépollution + recyclage
Déchets de plâtre	SITA	Bellegarde (30)	Enfouissement
DDM	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Régénération puis valorisation
Batteries de véhicules	GDE	Aubord (30)	Recyclage
Huile minérale	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Huile de friture	CHIMIREC SOCODELI	Vedène (84)	Recyclage
Piles	Paprec D3E	Cestas (33)	Dépollution + incinération
Cartouches d'encre	COLLECTORS	Mornant (69)	Dépollution
DASRI	LMCS	Beaucaire (30)	Incinération

100 Kg de déchets du SICTOMU jetés dans le Reste ou aux colonnes de tri, c'est ...

12,5 kg

de **VERRE** qui ont pu être recyclés en bouteilles et bocaux en verre

14,9 kg

d'**EMBALLAGES** et de **PAPIER** qui ont pu être recyclés en papiers absorbants, cartons, casseroles, boîtes de conserves, outils, carters de moteurs, vêtements, tuyaux, meubles de jardin...

22,8 kg

de **Reste** qui ont pu être transformés en compost

48,5 kg

de **Reste** qui ont été enfouis

1,3 kg

d'erreurs de tri retrouvées dans les **EMBALLAGES** qui ont été enfouis

Soit 50,2 kg de déchets valorisés grâce à la collecte sélective et à la valorisation matière du Reste

100 Kg de déchets apportés en déchetterie du SICTOMU, c'est ...

36 kg

de **GRAVATS** qui ont pu être concassés pour la voirie routière

21 kg

de **VÉGÉTAUX** qui ont pu être broyés et transformés en compost pour la revente

10 kg

de **BOIS** qui ont pu être broyés pour être recyclés en meuble ou utilisés pour le chauffage

3 kg

de **GROS CARTONS** qui ont pu être recyclés en cartons ondulés

3 kg

de **DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES** qui ont pu être dépollués pour en recycler une part

22 kg

de **DÉCHETS DIVERS** et de **DÉCHETS SPÉCIAUX** qui ont été enfouis

Soit 78 kg de déchets valorisés grâce aux déchetteries

Proportion des déchets valorisés en 2012 :

63,31%

Objectif Grenelle de l'environnement :

75%

4.1. L'organisation interne

Une nouvelle organisation

En début d'année 2012, le SICTOMU a connu un **changement de Directeur des Services** (Philippe Maugy a laissé sa place à Laëtitia Blanc). À la prise de fonction dès le 15 janvier 2012 d'une Directrice connaissant déjà parfaitement la structure (responsable qualité depuis 2005), une analyse organisationnelle des services techniques et administratifs a été effectuée de façon détaillée. Ce diagnostic ayant permis d'identifier des zones d'optimisation. Une **nouvelle organisation qui aspire à une coordination efficace et efficiente** a ainsi pu être mise en place.

Plan de formations professionnelles

Comme chaque année, un plan de formation est réalisé pour l'ensemble du personnel du SICTOMU. En 2012, **14** agents du SICTOMU ont bénéficié de formations pour une durée totale de **61 jours**. Parmi les formations suivies, on retrouve le CACES grue, FCO marchandise ou encore des formations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Un système d'astreintes

Instaurée en 2011 pour offrir davantage de réactivités aux problèmes de collecte rencontrés, l'organisation des astreintes a été peaufinée dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les astreintes suivantes ont par conséquent été conduites en période estivale, quand l'afflux de population est la plus importante :

- Une astreinte **responsable** les week-ends et jours fériés dont le numéro a été communiqué à l'ensemble des communes ;
- Une astreinte **«grutier»** pour intervenir plus rapidement en cas de débordement de colonnes ;
- Une astreinte **mécanique**.

Le SICTOMU labellisé Qualitri grâce à son mode de fonctionnement

Grâce à ses très bons chiffres de collecte et à la mise en oeuvre de nombreux outils d'exploitation et de suivi, le SICTOMU fait désormais partie des rares collectivités de France (197 récompensée sur 1 200) à être **titulaire du label Qualitri** pour son service de collecte depuis 2010. Suspendu à des critères sociaux, environnementaux et financiers, ce label récompense les actions du Syndicat au **service des usagers**. Les outils d'analyse (réclamations clients, analyse financière) la mise à disposition de bacs individuels, la réalisation d'actions de communication auprès de diverses cibles ont particulièrement été salués par le contrôleur.



La démarche Qualité Sécurité Environnement

La **qualité du service aux usagers et la sécurité de ses employés** sont des objectifs étroitement liés pour le SICTOMU. C'est dans cette perspective qu'une démarche visant à permettre une logique d'amélioration continue a été mise en place. Articulée autour de procédures et d'indicateurs conçus par le service Qualité, les notions de satisfaction clients, d'hygiène sécurité et d'environnement y prennent une place majeure.

Sur les bases d'une certification ISO 9001 par l'organisme AFAQ AFNOR obtenue de 2008 à 2011 et d'une étude d'optimisation des coûts et du service menée de 2009 à 2011, le SICTOMU a ainsi fondé son **fonctionnement à l'aide d'outils de suivi dont les évolutions sont analysées** chaque année.

> Les «procédures qualité»

Ces procédures internes aspirent à une démarche d'amélioration continue. Elles se concrétisent notamment par une série de documents à renseigner pour les services administratifs et techniques. Ces documents sont ensuite centralisés pour une analyse qui visera à mettre en place des **actions correctives et à améliorer la qualité du service et les conditions de travail**. Ils sont actualisés de manière fréquente.

> Indicateurs sur la qualité du service : le fichier réclamations

Document interne essentiel, le fichier de réclamations clients recense toutes les sollicitations faites par les usagers (ménages, professionnels et mairies) pour des problèmes liés au service du SICTOMU tels que le débordement de colonnes ou les oublis de collecte... Ces fiches de réclamations sont renseignées et données à l'agent responsable du domaine concerné (déchetterie, collecte en bacs, apport volontaires...). Cela permet d'avoir une **meilleure réactivité** d'une part, et d'établir un suivi de la satisfaction client d'autre part. En 2012, ce sont **323** réclamations qui ont été faites. Ce chiffre est stable depuis 2009. **55%** de ces remontées provenaient des ménages. **58%** des réclamations concernaient la collecte en porte à porte tandis que **37%** relevaient de la collecte en apport volontaire. L'effet de **saisonnalité** en période estivale est à souligner puisque le pic de ces réclamations survient durant les mois de juin à septembre.

> Indicateurs d'hygiène et sécurité

Vecteur essentiel de la santé de la structure, le SICTOMU a défini des règles strictes en termes d'hygiène et de sécurité. En ce sens, le Syndicat et ses agents bénéficient :

- D'Équipements de Protection Individuelle (EPI). En compléments des vêtements de travail, ce matériel doit être porté en permanence pendant la durée du travail. Le lavage de ces EPI est confié à une société privée dans le cadre d'un marché qui a été relancé pour 4 années supplémentaires auprès de la société ELIS PROVENCE ;
- D'un Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la Prévention dont la mission est notamment d'assister et conseiller le SICTOMU :
 - pour prévenir les dangers pouvant compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
 - pour améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail ;
 - pour faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution ;
 - pour veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.
- De procédures métiers : adaptées à chaque poste, ces procédures visent à améliorer la prévention des risques professionnels.

Un «cahier des incidents» assure le suivi des accidents du travail. Ce document permet de mesurer chaque année des indicateurs sécurité et ainsi de composer un plan annuel tenant compte de ces données en termes de prévention des risques.

Indicateurs et ratios de sécurité	SICTOMU 2011	SICTOMU 2012	Chiffres nationaux CRAM 2011
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	5	10	2 837
Nombre total de jours d'arrêts de travail	314	75	193 941
Taux de fréquence	53,46	115,50	50
Taux de gravité	3,36	0,87	3,40
Durée moyenne d'un accident de travail (en jours)	62,8	7,50	68,36

Taux de fréquence =
 $(\text{nb d'accidents de travail avec arrêt} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1 \text{ million}$

Taux de gravité =
 $\text{nb de jours d'arrêt de travail} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1000$

Durée moyenne d'un accident de travail =
 $\text{nb de jours d'arrêts de travail} / \text{nb d'accidents}$

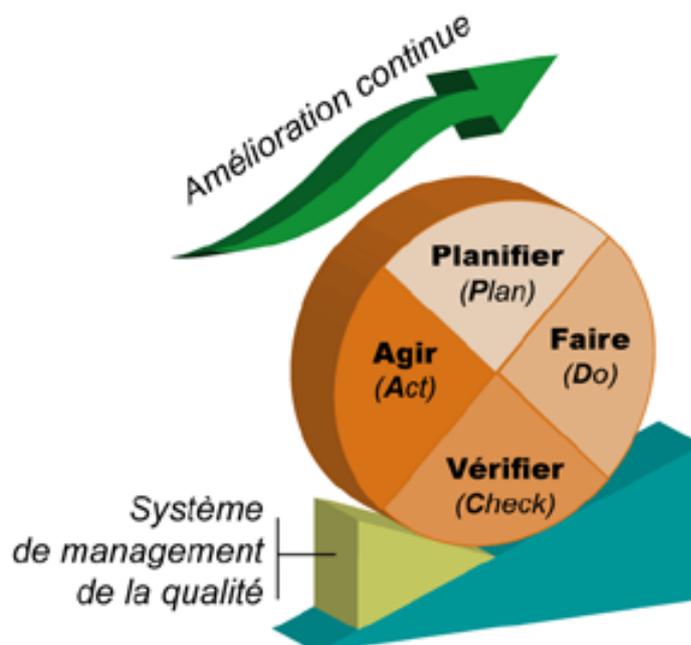
En 2012, on constate ainsi une hausse du nombre d'accidents de travail mais d'une gravité moindre. Le taux de gravité est un chiffre notable compte tenu de la pénibilité des métiers exercés et de la moyenne habituelle.

> Indicateurs sur l'environnement

Le SICTOMU a entrepris un suivi des consommations d'énergie afin d'en contrôler son impact et d'adapter son fonctionnement selon les résultats.

En 2012, la consommation de carburant pour l'ensemble des véhicules du SICTOMU a atteint **126 366 litres**. Cela représente une baisse de **0,23%** par rapport à 2011 et une chute de **18%** par rapport à 2008.

De la même manière, les consommations de l'eau, de l'électricité et même des consommables (fournitures bureautiques) sont suivies chaque année de sorte à éviter toute sur-consommation et à tenter de réduire leur utilisation.



4.2. La communication

La sensibilisation et la prévention des déchets : un tournant

Le service communication du SICTOMU aura connu en 2012 un virage majeur dans sa mission. En effet, dans le cadre d'un nouveau partenariat passé par Sud Rhône Environnement avec EcoEmballages (barème E), le SICTOMU a rejoint le Syndicat de traitement dans ce contrat unique afin de regrouper les recettes et d'obtenir davantage de soutiens qui seront plus élevés par l'effet de mutualisation. Cette adhésion impliqua notamment le transfert de la mission de « communication sur le tri et le traitement des déchets » sur le territoire du SICTOMU vers SRE dès le 1er janvier. Ainsi, 2012 constitue une année de transition lors de laquelle certaines actions auront été menées en collaboration avec SRE (stand d'information) et d'autres auront été transférées progressivement au Syndicat de traitement (animations scolaires). La voix du SICTOMU sur les actions menées sur son territoire par SRE est depuis assurée par une participation de 2 membres (1 élu + 1 agent) à la commission communication de SRE, créée à cette occasion.

Ce changement aura permis au SICTOMU de se consacrer à de nouveaux axes de communication jugés prioritaires : l'information sur la collecte et la prévention des déchets. Sur ce second point, le Comité Syndical a validé la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets pour 2012. Celui-ci tournait autour de 3 objectifs majeurs : réduire la production des déchets, améliorer le taux de recyclabilité et accompagner la gestion des déchets organiques.

> Organisation 2012 du service communication

- 3 équivalents temps plein ayant évolué partiellement dans le service communication : 1 responsable à 50% de son temps, 1 agent chargé des professionnels (50%) et 1 chargé de prévention à 80% de son temps ;
- 4 commissions communication qui ont défini les orientations stratégiques de communication ;
- un plan de communication annuel ;
- un plan de prévention pluri-annuel ;
- une approche par cible de communication (ménages par typologie, professionnels par catégorie d'activité, presse, relais, institutions...



Memos du tri traduits en anglais, allemand et néerlandais

Où va quoi?

Code	Matériau	Destination
R	Bouteille	Boisson
F	Colonne à emballages (vidés)	Boisson
P	Colonne à papier (propres)	Boisson
C	Colonne à verre	Boisson
D	Coque de verre	Boisson
A	Coque de verre	Boisson
B	Coque de verre	Boisson
K	Coque de verre	Boisson
L	Coque de verre	Boisson
M	Coque de verre	Boisson
N	Coque de verre	Boisson
O	Coque de verre	Boisson
P	Coque de verre	Boisson
Q	Coque de verre	Boisson
R	Coque de verre	Boisson
S	Coque de verre	Boisson
T	Coque de verre	Boisson
U	Coque de verre	Boisson
V	Coque de verre	Boisson
W	Coque de verre	Boisson
X	Coque de verre	Boisson
Y	Coque de verre	Boisson
Z	Coque de verre	Boisson

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Le mini «Où va quoi?»

Les déchetteries du territoire

Accès gratuit pour les ménages sur présentation de la carte

Appareils limités à 10€ par jour et à 1€ par semaine

Déchetterie d'Azais
04.66.22.13.70
samedi de 8h30 à 17h00 et de 14h00 à 17h30
du lundi au samedi
et de 8h30 à 17h00 le dimanche

Déchetterie de Fagnoles
04.66.22.13.70
samedi de 8h30 à 17h00 et de 14h00 à 17h30
le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
fermé le jeudi et dimanche

Déchetterie de Lussac
04.66.22.13.70
samedi de 8h30 à 17h00 et de 14h00 à 17h30
le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
fermé le jeudi et dimanche



Affiches sur le tri spécial établissements publics



Affichette pour des cagettes de tri du papier dans les collèges / lycées



Exemples d'articles pour bulletins municipaux



Affiches pour le compostage collectif



Inscriptions sur les gobelets réutilisables



Insertion publicitaire sur les nouveaux services



Panneau déroulant pour les stands d'informations

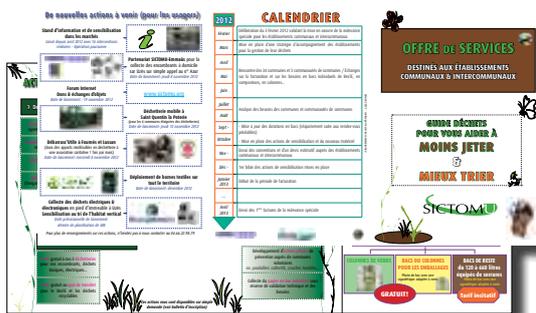
Quelques exemples...



Guides de déchets spécial établissements publics



Banderole pour la déchetterie mobile



Plaquette «Guide pratique pour les Mairies»



7 fiches synthétiques sur les nouveaux services proposés

Drapeau «promotionnel» pour évènements

... de supports créés en 2012

> Les actions réalisées dans le cadre de la prévention des déchets

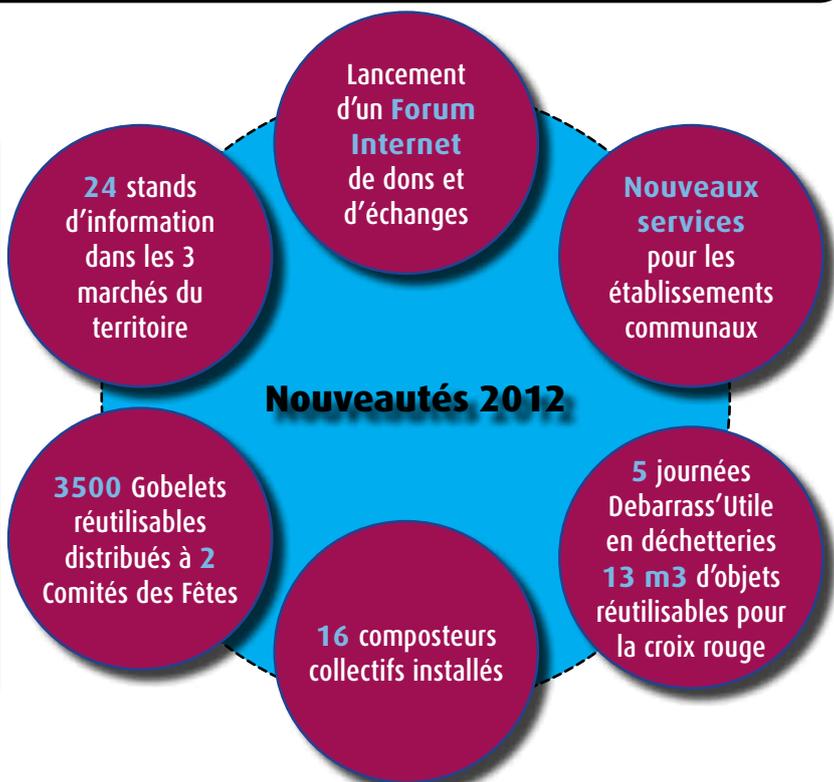
- ✎ Distribution de **100** composteurs domestiques ;
- ✎ Mise en place de **16** composteurs collectifs dans des établissements scolaires et des cimetières ;
- ✎ **5** journées Debarrass'Utile visant à recevoir des apports d'objets réutilisables en déchetterie. Environ **13m3** ont été récupérés ;
- ✎ Distribution de **3500** gobelets réutilisables auprès de **2** Comités de Fêtes ;
- ✎ Propositions d'équipements de bacs à emballages et de colonnes pour le verre gratuits pour les manifestations ;
- ✎ **24** animations de stand d'information sur les marchés (12 à Uzès, 7 à Remoulins et 5 à St Quentin la Poterie) pour plus de **200** échanges ;
- ✎ Semaine de la réduction des déchets : **stand d'information** en sortie de caisse au Magasin Carrefour Uzès et **spectacle sur le tri et la réduction des déchets** offert aux 211 élèves de Saint Quentin la Poterie ;
- ✎ Lancement d'un **Forum Internet** d'échange et de dons d'objets le 19/11/2012.

> Les actions réalisées pour la sensibilisation à la gestion des déchets

- ✎ Fourniture d'articles pour **4** bulletins municipaux ;
- ✎ Diffusion de **communiqués de presse** d'information (jours fériés, actions nouvelles, information collective) ;
- ✎ **2** sessions du Comitatus (Comité Consultatif des usagers) ;
- ✎ **1** enregistrement pour une émission de radio locale (Fuze) ;
- ✎ Diffusion d'information aux **professionnels** (restaurateurs, gîtes et chambres d'hôtes, campings...).

> Les actions de communication générales

- ✎ Site Internet www.sictomu.org : **11 400** visiteurs uniques en 2012 ;
- ✎ Diffusion de **120** kits «nouvel arrivant» en Mairies et **372** dans les boîtes aux lettres ;
- ✎ Animations scolaires : **25** classes pour **750** élèves sensibilisés ;
- ✎ **4** interventions publiques dans un collège ou pour des associations avec plus de **300** personnes présentes ;
- ✎ Accompagnement des **établissements communaux** à la gestion de leurs déchets : réunions, visites, courriers, envoi de documents et de plaquettes... ;
- ✎ **Insertion publicitaire** le 22 novembre sur les nouveaux services du SICTOMU ;
- ✎ De **nombreux nouveaux supports** de communication créés.



5.1. Le compte administratif 2012

Comme toute collectivité, le SICTOMU est tenu de présenter un **budget primitif équilibré** en dépenses et en recettes voté avant le 31 mars de chaque année. Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses nécessaires à la collecte et au traitement des déchets du territoire ainsi que les recettes permettant de les financer.

En fin d'année, un résultat des dépenses et recettes réalisées est établi dans le **compte administratif**. Une distinction est faite entre deux sections : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**. Voté lors du Comité Syndical du 27 mars 2013, les principaux éléments du compte administratif 2012 sont présentés ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT

Il est ici nécessaire d'avoir une **approche différente** des années précédentes. En effet, un **nouveau mode de facturation relatif au traitement des déchets** a été mis en place. Jusqu'à présent, les recettes étaient directement déduites des factures ayant pour effet de réduire les charges liées au traitement ainsi que le montant classé dans «autres produits». Ce n'est plus le cas à partir de 2012 et les jeux d'écriture comptables s'en voient donc modifiés.

Dépenses réelles de fonctionnement

(hors amortissements compte 042) :

4 567 K€

Structure des charges réelles	Part	Évolution 2012/2011
Charges liées au traitement	37%	+23%
Frais de personnel	36%	-3%
Charges de gestion	14%	-6%
Autres charges de gestion	9%	+114%
Charges financières	4%	-4%

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse de **3%** par rapport à 2011. Cette différence s'explique par une augmentation de 23% des coûts de traitement par rapport à l'exercice précédent (puisque les factures ne sont désormais plus déduites des factures) ainsi qu'à l'augmentation des autres charges de gestion liées à l'écriture comptable du litige Ecovert.

En 2012, les dépenses globales de fonctionnement atteignaient un montant de **5 149 K€**.

Recettes réelles de fonctionnement

(hors 002 et 042 : report de résultat, amortissements et montant pour le litige «Ecovert») : **6 099 K€**

Structure des produits réels	Part	Évolution 2012/2011
Produit de la TEOM (participation des communes) pour les ménages	77%	+33%
Redevance spéciale pour les professionnels	7%	+3%
Autres produits (apports en déchetterie des professionnels, vente de matériaux recyclés, soutiens d'Eco-organismes...)	16%	-6%

Par rapport à 2011, les recettes réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de **16%** due principalement au poste «Autres produits» qui se voit gonflé par le changement des modalités de facturation du traitement et par la perception exceptionnelle de **465 K€** de soutiens.

En 2012, les recettes globales de fonctionnement atteignaient un montant de **6 422 K€**.

Le **résultat de fonctionnement** dégage en 2012 un **excédent** de **1 273 K€**. Ce solde positif est **tronqué** par des versements exceptionnels de soutiens SRE (pour 465K€) liés au nouveau contrat Barème E Ecoemballages et à la prise en compte de soutiens restant dûs depuis 2011.

SECTION INVESTISSEMENT

Les investissements concernent des dépenses spécifiques qui se distinguent de celles de fonctionnement de par leur nature. Elles sont financées grâce à des opérations qui sont retranscrites dans le tableau ci-dessous :

Les dépenses d'investissements 2012 sont principalement destinées à l'acquisition de bacs pour le RestE, de colonnes, de véhicules, de caissons pour déchetterie, de travaux d'aménagement et d'études. Elles ne constituent que **32%** de ce qui avait été prévu car le marché prévoyant la fourniture de colonnes enterrées, semi-enterrées et aériennes n'a été notifié qu'en fin d'année 2012. Il convient de souligner que l'emprunt qui a été souscrit en fin d'année 2011 pour l'acquisition des bennes à ordures ménagères aura permis d'absorber **78%** des dépenses investissements grâce à la bonne santé financière du Syndicat.

Dépenses d'investissement réalisées :

435 K€

Financement des investissements :

Emprunt	450 K€	78%
Autofinancement	83 K€	14%
Concours extérieurs	33 K€	6%
FCTVA	9 K€	2%

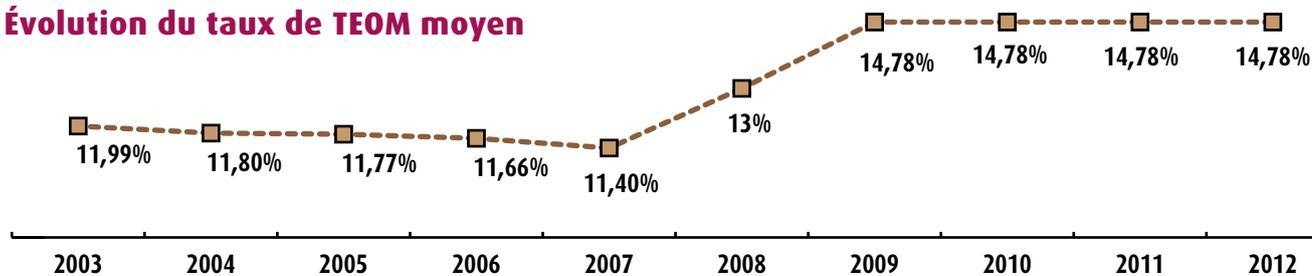
Fait marquant 2012

Nouvelles modalités de facturation pour le traitement des déchets qui modifient l'analyse du compte administratif : désormais, les recettes ne sont plus déduites des factures. Les 2 éléments de ce fait sont distingués.

Fait marquant 2012

Perception de recettes exceptionnelles (465K€) liées au nouveau contrat barème E Ecoemballages passé par Sud Rhône Environnement avec notamment une rétroactivité pour des soutiens 2011 (155K€) et rattachées en 2012.

Évolution du taux de TEOM moyen



Principale source de financement pour le SICTOMU, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est un **impôt qui est lié au foncier bâti** des habitants. En effet, un taux de TEOM est voté chaque année par les Communautés de Communes qui ont délégué la compétence déchets au SICTOMU. Il s'agit d'un pourcentage identique pour tous les foyers d'une même commune à laquelle on applique la base locative.

Taux de TEOM appliqué dans la commune

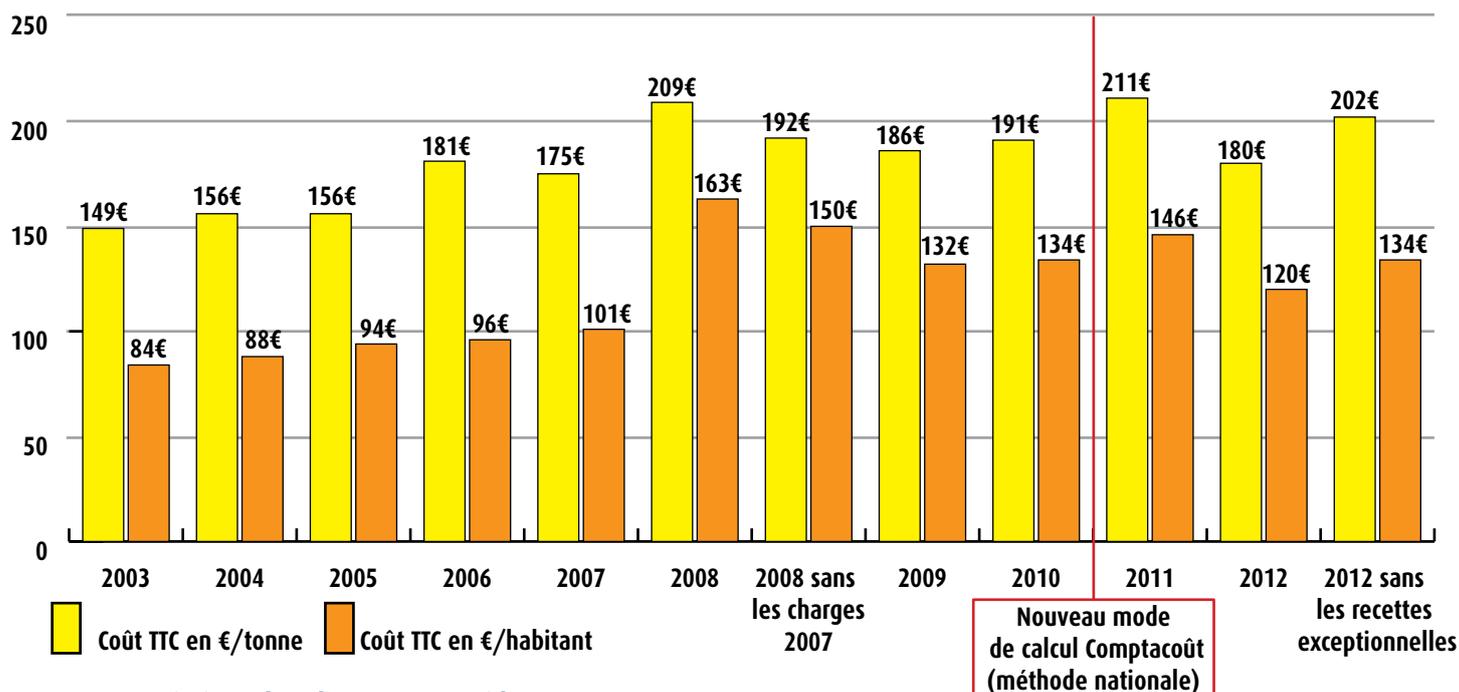
x Base locative inscrite sur les impôts locaux

= MONTANT DE LA TAXE DU FOYER A PAYER

La somme totale des montants perçus via les impôts locaux constitue un **Produit de la TEOM** qui est ensuite reversé au SICTOMU pour financer une partie des dépenses de fonctionnement du Syndicat. Il convient de souligner 2 faits majeurs :

- Conformément à la loi, un **lissage des 34 communes du territoire** a été engagé depuis 2008 de sorte à ce que le même taux (le taux moyen) soit appliqué pour tous. Ce lissage prendra fin en 2013.
- Grâce à une gestion rigoureuse des finances, le **taux de TEOM moyen n'a pas augmenté depuis 2009** ce qui est remarquable lorsque l'on considère les augmentations générales des coûts (notamment de traitement) et les tendances de hausse pour les collectivités voisines. En 2012, les produits de la TEOM reçus de toutes les communes auront permis de financer 90% des dépenses globales de fonctionnement.

Évolution du coût global des déchets



> Coûts unitaires : les éléments à considérer

Les coûts unitaires sont calculés en fonction du **coût global des déchets** toutes taxes comprises (TTC), du **tonnage total collecté** (21 333 tonnes en 2012) et de la **population** à considérer (33 250). Toutefois, il convient de **nuancer** ces données par l'intégration des tonnages concernant les professionnels qui représentent un part significative de la production des déchets. De plus, il a été démontré que les coûts étaient plus importants dans les zones touristiques et en milieu rural, ce qui est le cas du SICTOMU.

> Une baisse du coût unitaire liée à des recettes exceptionnelles

En 2012, le coût unitaire des déchets a connu une **baisse notable** par rapport à l'an passé. En effet, le coût à la tonne a chuté de près de **18%** et celui par habitant de **14,5%**. Cette diminution se justifie par la **présence de recettes exceptionnelles** (cf. page précédente), mais aussi par une augmentation de la population couplée à la gestion rigoureuse des finances du Syndicat. Si on ne considère pas ces recettes exceptionnelles dans le calcul, le coût à la tonne baisse réellement de **8,4%** et celui par habitant de **4,5%**.

> Un mode de calcul nouveau depuis 2011

Depuis 2011, le mode de calcul du coût des déchets a changé. Il se base sur une méthode nationale d'analyse financière dite **Comptacoût** qui renseigne sur un coût global plus précis que les années précédentes. Cette méthode, désormais utilisée par de nombreuses collectivités, est détaillée sur la page suivante.

5.2. Analyse financière par la méthode comptacoût

Déjà présente sur le rapport annuel 2011, la méthode Comptacoût a également été utilisée pour l'analyse financière de l'exercice 2012. Système national développé par l'ADEME, elle impose une approche commune à l'ensemble des collectivités du monde du déchet de sorte à pouvoir effectuer des comparaisons sur des bases similaires.

Fondée sur un suivi minutieux, cette méthode nécessite la mise en place d'une comptabilité analytique par le Syndicat ce qui est le cas depuis 2009. Elle permettra ainsi d'identifier des montants qui retranscrivent davantage la réalité :

- Le coût complet ;
- Le coût fiscal ;
- Le total des produits ;
- Le coût à la charge de la collectivité.

Ces éléments sont répartis dans des classifications précises qui permettent l'édition d'indicateurs financiers.

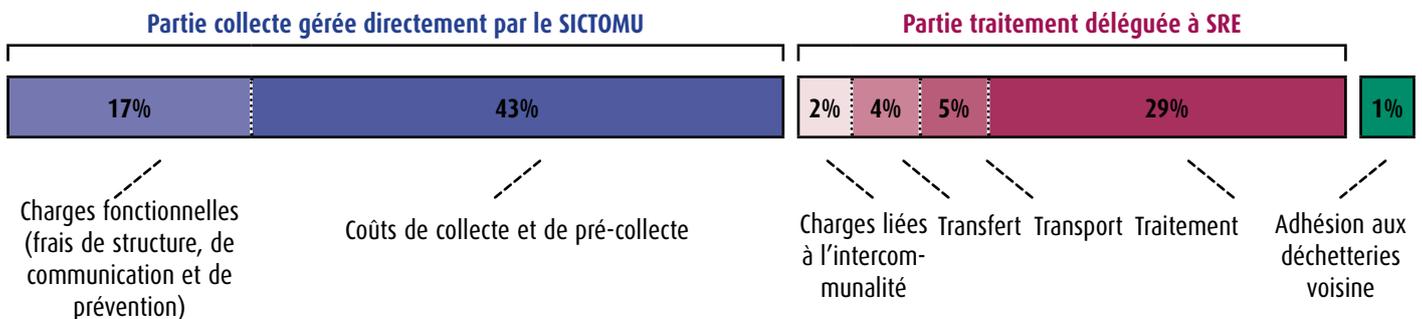
> Le coût complet = total des charges

Le coût complet est le coût total Hors Taxes pour une année, relatif aux dépenses hors taxes pour les collectes en porte en porte, les collectes en apport volontaires, les déchets des déchetteries, etc...

Cependant, pour considérer une meilleure réalité des coûts, les chapitres 673/675/676/678 (titres annulés, aides exceptionnelles, valeurs comptables des immobilisations cédées et l'écriture pour le litige Ecovert) ne sont pas pris en compte.

En 2012, le coût complet a atteint un montant de **4 559 233 €** contre 5 038 224€ en 2011, ce qui représente une baisse de **10%**.

Le coût du service public en 2012 est réparti de la façon suivante :



> Le coût fiscal = la TVA

Il est appliqué un taux de TVA théorique prenant en compte le FCTVA (fond de compensation) et nécessitant un amortissement des biens non amortissables en comptabilité publique M14. Ce dernier point a une incidence non négligeable sur l'analyse des coûts par rapport à l'ancienne méthode et notamment sur le coût complet hors taxes : soit 5,26 € HT/hab. et 7,93 € HT/tonne.

En 2012, le coût fiscal était de **215 126 €** contre 201 100 € en 2011 soit une augmentation de **7 %**.

> Le total des produits = recettes perçues

Les produits correspondent aux montants que vont percevoir le Syndicat. Ils proviennent de la vente de matériaux recyclés, des subventions versées par l'ADEME et le Conseil Général du Gard (pour des études, les actions de communication et de prévention notamment) ou encore des soutiens d'Eco-organismes. En 2012, **465 K€** de recettes exceptionnelles provenant du traitement des déchets représentent **59%** des produits perçus.

Le montant des produits en 2012 atteint près de **795 K€** contre 477 291 € en 2011 soit une augmentation de **66%**. Toutefois, déduction faite des recettes exceptionnelles, les produits connaissent une chute de **31%**.

> Le coût à la charge de la collectivité

Également appelé coût aidé TTC, il tient compte du coût fiscal qui a dû être acquitté par le Syndicat et déduit les produits perçus, de sorte à dégager le coût réel à la charge de la collectivité. C'est ce montant qui est supporté par les ménages via la TEOM et les professionnels via la redevance spéciale. C'est à partir de ce coût que l'analyse des coûts est effectuée sur la page suivante car c'est celle qui retranscrit au mieux la **réalité de la collectivité**.

Coût complet (total des charges)	+	Coût fiscal (TVA)	-	Total des produits (aides, subventions...)	=	Coût à la charge de la collectivité
4 559 233 €		215 126 €		792 646 €		3 981 713 €

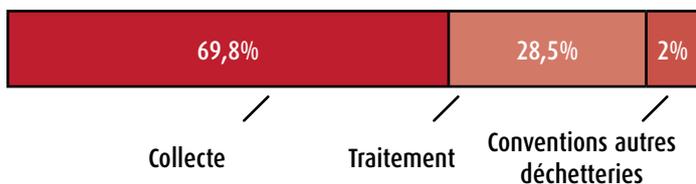
Par rapport à 2011 dont le montant était de 4 762 032 €, le coût à la charge de la collectivité est plus bas. Pourtant, Si l'on ignore les recettes exceptionnelles perçues, ce coût connaît une baisse de **7%** par rapport à 2011.

Ainsi, le coût aidé TTC de 2012 atteint **3 981 713 €**.

Indicateurs financiers par la méthode comptacoût

> DONNÉES SUR LES DÉPENSES SUR LA BASE DU COÛT AIDÉ TTC (3 981 713€)

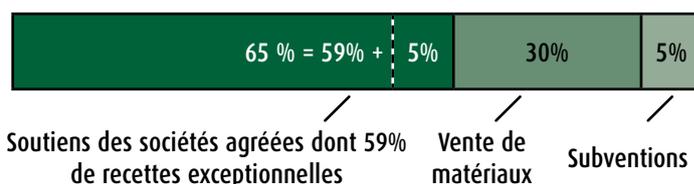
Répartition des charges par type



Commentaires sur les dépenses : De manière générale, les coûts de collecte de tous les postes auront connu une baisse par rapport à 2011. Concernant la répartition par flux, le coût lié au ResTE prend une part plus importante (66%) qu'en 2011 (52%), tandis que celle de la collecte sélective chute fortement. Cela s'explique notamment par la baisse significative des coûts des déchets des déchetteries liée à la baisse des frais de traitement à hauteur de 95 K€ et à l'arrêt de la convention avec la déchetterie de Fournès. N'accueillant plus les habitants de Montfrin, les tonnages apportés et donc les coûts qui y sont associés ont été réduits.

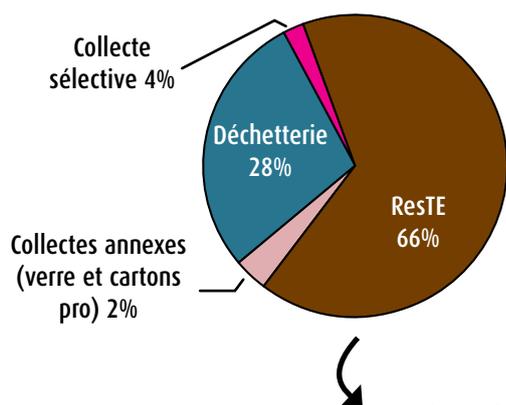
> DONNÉES SUR LES RECETTES SUR LA BASE DU TOTAL DES PRODUITS (792 646 €)

Répartition des produits par type

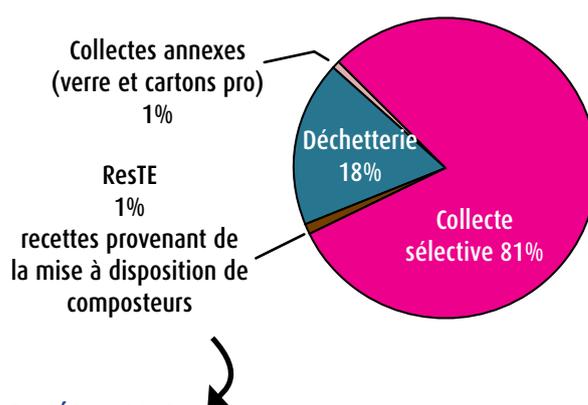


Commentaires sur les recettes : les produits sont répartis entre la revente de matériaux recyclés, les subventions versées par l'ADEME et le Conseil Général du Gard (notamment pour des études, les actions de communication et de prévention) et les soutiens d'Eco-organismes. Ces soutiens ont atteint un montant exceptionnel dû notamment au passage au Barème E d'EcoEmballages et à des soutiens de l'exercice 2011 perçus en 2012. Pour autant, on peut constater que la collecte sélective représente plus de 80% des produits perçus quand son tonnage ne pèse que 15% du total. Cela démontre bien que le tri des déchets permet de générer plus de recettes.

Répartition des charges par flux



> Répartition des produits par flux



> TONNAGES COLLECTÉS ET TRAITÉS EN 2012

ResTE	Déchetterie	Collecte sélective	Collectes annexes
8 031 tonnes	9 814 tonnes	3 222 tonnes	267 tonnes
38%	46%	15%	1,25%

<i>Janvier</i>	Une nouvelle Directrice des services	✓
<i>Janvier</i>	Passage au Barème E EcoEmballages impliquant de nouvelles modalités de facturation sur le traitement des déchets	✓
<i>Janvier</i>	Délibération prévoyant l'application de la Redevance Spéciale aux établissements communaux dès le 1er janvier 2013	✓
<i>Janvier</i>	Compétence de la communication sur le tri et le traitement des déchets transférée à Sud Rhône Environnement	✓
<i>Février</i>	Nouveau plan de communication axé sur la proximité	✓
<i>Février</i>	Lancement du programme local de prévention des déchets conçu autour de 3 grands axes	✓
<i>Juin</i>	Arrêt de la convention avec la CC du Pont du Gard garantissant l'accès à la déchetterie de Fournès pour Montfrin	✓
<i>Septembre</i>	Réorganisation des services techniques et administratifs	✓
<i>Octobre</i>	Marché public passé avec la société TEMACO pour la fourniture de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées	✓
<i>Octobre</i>	Litige avec la Société Ecovert (fournisseur des premières générations de colonnes enterrées) soldé	✓
<i>Novembre</i>	Lancement de la déchetterie mobile à Saint Quentin la Poterie tous les 15 jours	✓
<i>Novembre</i>	Lancement de la collecte des encombrants à domicile à Uzès avec Emmaüs	✓
<i>Décembre</i>	Déploiement de bornes textiles sur tout le territoire du SICTOMU	✓

Glossaire

ACMO : Agent Chargé de la Mise en Oeuvre de la prévention

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies

AT : Accident du Travail

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine...

CC : Communauté de Communes

CG30 : Conseil Général du Gard

CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

ETP : Équivalents temps plein

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : Mini Benne

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

RestE : Résidus des Tris Effectués (=OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a délégué la compétence traitement)

SST : Sauvetage Secourisme Travail (formation professionnelle)

RS : Redevance Spéciale. Appliqué aux usagers ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliqué aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée



onformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal.



Réalisé par le service communication
du SICTOMU au mois de juin 2013